

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1492

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu - Meyzieu - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Jonage

objet : **Projet Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Candidature dans le cadre de projets pour la réalisation d'agendas 21 locaux - Subvention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet de cette présentation est de proposer une réponse à l'appel à candidature pour la réalisation d'agendas 21 locaux du ministère de l'environnement et du développement durable à partir du projet Anneau bleu.

La présentation du projet Anneau bleu

Le projet Anneau bleu participe à la mise en valeur des espaces naturels du Rhône amont et comprend la création de liaisons douces deux-roues et piétonnes sur les berges des deux canaux de Miribel et de Jonage. Un circuit mode doux d'une quarantaine de kilomètres serait ainsi constitué, dans la continuité des aménagements des berges du Rhône et des circuits du parc de Miribel Jonage.

En s'appuyant sur ce dispositif, d'autres actions d'aménagements complémentaires d'espaces connexes, de mise en valeur du patrimoine existant bâti, paysager et hydraulique, de dimension culturelle et sociale pourront être développées.

De nombreux partenaires sont impliqués : le Symalim, le syndicat mixte du canal de Jonage, les communes riveraines du canal de Miribel dans l'Ain et la communauté urbaine de Lyon. Un travail de coordination a été initié par la Communauté urbaine.

Une première phase est identifiée dans la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 dans le volet avant-projet d'urbanisme, sous l'appellation mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large. Elle correspond à la première phase opérationnelle de l'Anneau bleu. Elle concerne les berges du canal de Jonage.

Cette première phase, validée par le pôle urbanisme le 7 avril 2003 est actuellement en cours d'études et de montage. Elle est estimée à 6,6 M€, dont 0,915 M€ serait à charge de la Communauté urbaine.

Le projet fera l'objet d'une présentation détaillée avant que ne soit prise la décision d'engager cette opération et de mettre en place l'autorisation de programme.

Le partenariat institutionnel s'organise autour du projet et l'étude de définition en cours devrait permettre l'établissement du programme au début de l'année 2004.

La réponse à l'appel à projet Anneau bleu

L'idée est d'engager pour le projet Anneau bleu une conduite de projet exemplaire en terme de développement durable partagée par l'ensemble des partenaires, qui serait formalisée dans une charte et qui pourrait être une expérimentation concrète de l'Agenda 21 communautaire en phase d'élaboration.

Le ministère de l'environnement et du développement durable, dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'agendas 21 locaux, soutiendra à hauteur de 20 000 € les projets lauréats.

Ainsi, il est proposé que la Communauté urbaine, à travers le projet Anneau bleu, soit candidate à l'appel à projet du ministère pour proposer une scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 7 avril 2003, du pôle environnement le 7 octobre 2003 et du bureau restreint le 27 octobre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la candidature du projet Anneau bleu en réponse à l'appel à projets outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 du ministère de l'écologie et du développement durable.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des services de l'Etat la subvention afférente à la présente démarche.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,